

Publié le : 09 Août 2024 à 11:14

République Française

ville de Cambrai

Département du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

RA / 1216 / 2024 DGST / DM / 546 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le Commissaire Principal de Police,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Vu la nécessité de procéder en urgence aux opérations techniques de sauvegarde,
telles qu'elles sont prévues dans l'article L2212-2 du CCGT
Vu l'effondrement de chaussée survenue, Rue Roland Garros, le mardi 06 août 2024
Considérant qu'à cette occasion il convient de réglementer la circulation des véhicules de
toutes sortes, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTONS :

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte sur une voie
de circulation :

Rue Roland Garros
Coté des numéros impairs au droit du n° 2

Du mardi 06 août 2024 au vendredi 30 août 2024

Article 2 : La circulation des véhicules de toutes sortes sera restreinte sur une voie
de circulation :

Rue Roland Garros
Coté des numéros impairs au droit du n° 2

Du mardi 06 août 2024 au vendredi 30 août 2024

Article 3 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en
place par et sous la responsabilité du Centre Technique Municipal.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire Principal de
Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques
Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution
du présent arrêté.

Cambrai, le 06 août 2024

Publié le : 09 Août 2024 à 11:14

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

